

## Covid-19

### Protocole Service Documentation – Archives

#### BIBLIOTHEQUE

- Le centre de documentation est accessible si la documentaliste est présente. Le port du masque est obligatoire.
- La consultation des ouvrages se fait sur place.
- Après avoir été consultés, les ouvrages seront isolés et placés dans une caisse située elle-même dans un local interdit au public. Ils pourront être remis en circulation après 3 jours et après désinfection à l'aide d'une lingette ou après 6 jours si pas de désinfection possible (lorsque la couverture n'est pas plastifiée).

#### ARCHIVES

- Les reproductions à la demande et les recherches à distance seront privilégiées.
- Si une personne souhaite consulter les archives, elle devra prendre rendez-vous et réserver ses documents à l'avance.
- Les documents seront apportés un par un et installés sur la table de consultation par la documentaliste.
- Lavage systématique des mains par le lecteur au savon avant toute consultation.
- Les affaires personnelles de l'utilisateur seront placées sur une chaise à proximité.
- Les gants ne seront pas fournis ni autorisés car ils peuvent entraîner des dommages sur les documents patrimoniaux.
- Les documents consultés seront mis en quarantaine pendant 6 jours dans un local interdit au public
- La table et la chaise de l'utilisateur seront nettoyées après son départ avec un chiffon désinfectant par la documentaliste.

**Deux personnes maximums pourront être accueillies dans le centre de documentation à la fois.**